FORMATION

Expertise des sinistres vol

- Contenu de la Formation
- Présentation et objectifs pédagogiques
- 5 jours de formation (35 heures) en présentiel

TARIF

Tarif public par personne
et par jour : **570 € HT**
Tarif préférentiel, partenaire, adhérent FEDEA > nous consulter

LIEU

FEDEA Conseil & Formation
37 rue Catherine de la Rochefoucauld
75009 Paris



www.fedea.eu

fedea CONSEIL & FORMATION

FORMATION

Expertise des sinistres vol

PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

Public visé >> Expert en assurance dommages aux biens et responsabilités IARD (non-auto)
Prérequis : justifier au moins deux années d'expérience dans le métier d'expert en assurance avec une première expérience en Vol

Métier ciblé >> **Expert en assurance dommages aux biens et responsabilités**

Expert en assurance dommages aux biens et responsabilités intervenant en VOL (particuliers / entreprises).
L'Expert technique se doit d'accomplir, en toute indépendance et impartialité, une mission qu'il s'est vu confier afin de déterminer avec exactitude et objectivité, après un sinistre, le montant des dommages et de rechercher les causes et origines.

Moyens pédagogiques et techniques

La formation en présentiel intègre des pédagogies interactives facilitant l'ancrage des connaissances.
Elle favorise également le partage entre pairs.
Le corps enseignant est composé de professionnels reconnus, tels que : Experts Certifiés, Agréés et/ou Qualifiés, CNPP.
Cette formation s'intègre dans la préparation de la certification spécialité vol du CNPP.
Les pédagogies exposées sont illustrées par l'étude de cas pratiques, cas vécus et/ou simulations. Des supports de cours sont remis aux stagiaires.

Principaux objectifs

Les objectifs spécifiques visent à l'acquisition de compétences indispensables au traitement d'expertises Vol.

A cet effet, la formation permet de :
- Développer les acquis concernant l'environnement contractuel,
- Maîtriser la pratique de l'environnement conventionnel,
- Approfondir les compétences dans le domaine du particulier (économie, chiffrage, justificatifs, preuves),
- Approfondir les connaissances dans le domaine professionnel (vérifications, - contrôle comptable, chiffrage, détériorations),
- Découvrir les différents modes de protections mécaniques et électroniques.

Modalités d'évaluation

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de mises en situation, travaux pratiques… Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

Accessibilité

Chaque situation étant unique, toute personne étant en situation de handicap est invitée à se signaler par retour de mail afin qu'un accueil adapté lui soit proposé.

FORMATION

Expertise des sinistres vol

PROGRAMME DE LA FORMATION

JOUR 1

Matinée

➔ Conditions générales

- Obligations des parties,
- Principales sanctions,
- Subrogation, renonciation à recours, prescription, exclusions,
- Cumulatives.

Après-midi

➔ Conditions spéciales Vol

- Circonstances garanties,
- Protections,
- Définitions,
- Obligations contractuelles,
- Psychologie de l'Expert Vol.

JOUR 2 (matin)

➔ Conventions d'assurances

- Expertise amiable contradictoire,
- Assurances cumulatives,
- Détériorations immobilières consécutives à un vol ou une tentative de vol,
- Bijoux et fourrures,
- Vol sur objets confiés en bijouterie – joaillerie,
- Déposant – Dépositaire,
- Crédit – bail.

FORMATION

Expertise des sinistres vol

JOUR 2 (après-midi)

➔ Particularités de l'Expertise Vol

- Biens garantis,
- Terminologie,
- Fraude.

JOUR 3

➔ Risques des Professionnels

- Présentation – problématique – mode de vérification ;
- Gestion informatisée – contrôle comptable,
- Chiffrage,
- Détériorations.

JOUR 4

Par un Expert spécialiste du laboratoire du CNPP

➔ Protection mécanique

Présentation théorique

- Rappel des enjeux de la protection mécanique (prévention, protection, dissuasion),
- Environnement proche et contexte urbain,
- Protection périmétrique et périphérique.

Application

- Protections périphériques, murs, grillages, grilles, portes et portails,
- Protections périmétriques, murs, portes et ouvrants, partition des locaux,
- Protections spécifiques, portes, fenêtres et volets, barreaux, produits verriers,
- Fermetures, serrures, verrous.

➔ Détection d'intrusion

Technologies de détection

- Principe de fonctionnement des différents types de détecteurs,
- Architectures et technologies des types de centrales de détection d'intrusion,
- Différentes fonctions de la protection électronique et leurs technologies, asservissements,
- Mise en œuvre,
- Critères d'objectifs d'installation dans différents types de sites,
- Exploitation de la détection électronique, consignes et procédures, entretiens des matériels.

FORMATION

Expertise des sinistres vol

JOUR 5

➔ Risques des Particuliers

- Economie,
- Chiffrage,
- Justificatifs,
- Preuves.

Synthèse – préparation à l'examen.